

PROGRAMME DE FORMATION

Piloter et développer le produit de la taxe de séjour

Objectifs de la formation

- Connaitre le cadre juridique de la taxe de séjour
- Identifier les missions du (de la) régisseur(euse) de taxe de séjour
- Evaluer le potentiel de taxe de séjour de son territoire et utiliser les données statistiques de la collecte à des fins d'observation touristique
- Mettre en œuvre la taxation d'office et les autres sanctions prévues par le cadre légal

Programme

La taxe de séjour constitue un levier essentiel pour le financement de la politique touristique et du développement de la fréquentation des territoires.

Les réformes successives, notamment la généralisation de la collecte par les plateformes et la taxation en pourcentage des hébergements non classés, ont permis, la plupart du temps, d'améliorer la collecte.

La généralisation du numéro d'enregistrement, prévue en 2026, devrait poursuivre cette trajectoire en améliorant l'identification des hébergeurs. Cependant, les rendements de la taxe restent encore souvent perfectibles.

La formation, après avoir procédé à un rappel complet du cadre juridique et fiscal de la taxe de séjour, fournira aux participants les outils et méthodes d'optimisation de la collecte et du rendement de la taxe de séjour.

Module 1 : Définir le cadre juridique de la taxe de séjour

- Présentation du cadre juridique général de la taxe de séjour
- Présentation des évolutions réglementaires récentes
- La taxe au réel : modalités de calcul et tarification de la taxe au réel
- La taxe au forfait : modalités de calcul et tarification de la taxe au forfait
- La taxation des hébergements non classés en pourcentage du montant de la nuitée HT :
 - Principes du plafonnement
 - Obligations des hébergeurs
 - Modalités pratiques de mise en œuvre
- Les modalités de collecte de la taxe de séjour par les plateformes
- La possibilité de plafonnement à 120 jours et la généralisation du numéro d'enregistrement en 2026
- Les impacts de la loi NOTRe sur le contexte juridique de la taxe de séjour
- Les modalités réglementaires d'affectation du produit de la taxe
- La taxe départementale additionnelle
- Synthèse des sources juridiques et analyse d'une délibération

Module 2 : Déterminer le potentiel et le rendement actuel de la taxe de séjour de son territoire

- Les outils et méthodes de calcul du potentiel de taxe de séjour
- La détermination du rendement actuel de la taxe de séjour du territoire
- Le benchmark du rendement actuel de la taxe de séjour du territoire
- L'utilisation des données de collecte à des fins d'observation touristique
- Application : évaluation du potentiel de taxe du territoire



Auvergne
Rhône-Alpes
Tourisme



Auvergne Rhône-Alpes Tourisme_Trajectoires Tourisme : 11 B, Quai Perrache , 69002, LYON
 / Tél. : 04 81 13 28 32 / contact@trajectoires-tourisme.com
 Siret n° 824 433 866 000 46 - Code NAF 94.99Z – Activité enregistrée sous le n° 84 691 487
 469 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas
 agrément de l'Etat

Module 3 : La communication auprès des hébergeurs

1. Le cas où la taxe est déjà instituée

- Le guide d'application de la taxe
- Les outils de communication à disposition des hébergeurs
- La communication de la délibération (communale ou intercommunale)
- Les outils d'accompagnement dans le cas où la taxe est déjà instituée

2. Le cas de la mise en place de la taxe

- La gestion du projet de mise en place de la taxe
- Les impacts pour les hébergeurs
- Les modalités pratiques de communication en direction des hébergeurs
- Les outils de communication dans le cadre de la mise en place de la taxe

Module 4 : Optimiser le recouvrement et le rendement de la taxe de séjour

Les principes du recouvrement de la taxe de séjour

- Les actions visant à simplifier les formalités des hébergeurs
 - La mise à disposition des registres du loueur
 - Le recours aux plateformes de télédéclaration: modalités de choix d'une plateforme et optimisation

de la collecte

- Les actions visant à identifier les hébergeurs non déclarés
- Les actions visant à inciter les hébergeurs à se classer
- Les actions de communication en direction des hébergeurs
- Les bonnes pratiques visant à optimiser le recouvrement :
 - Dans le cadre de la taxe au réel
 - Dans le cadre de la taxe au forfait
- La taxation d'office :
 - Les modalités de taxation d'office définies dans le décret de 2019
 - Les modalités pratiques de mise en œuvre de la taxation d'office
 - Les modalités juridiques du recouvrement et le rôle du (de la) régisseur(euse) : relances, sanctions et pénalités prévues dans le cadre légal

Méthodes et supports

- Formation action permettant aux participants de mettre en œuvre les outils et méthodes d'optimisation de la collecte de taxe de séjour
- Alternance d'apports juridiques et d'exemples appliqués au contexte des offices de tourisme
- Fourniture aux participant.es des outils et méthodes d'évaluation du potentiel et du rendement de la taxe de séjour de leur territoire
- Fourniture aux participant.es des modèles de courrier de relance et de taxation d'office
- Support et/ou ressources pédagogiques disponibles sur l'espace apprenant durant 20 jours après la formation
- Les méthodes pédagogiques sont adaptées au format distanciel, pour cette formation, elle est séquencée en 4 demi-journées (réparties en 2x2 jours différents)
- Formation à distance, une assistance technique est prévue pour pallier aux problèmes de connexion

Public

Directeur.rice, DGS, DAF, comptable,régisseur.se et personnel en charge de la perception de la taxe de séjour

Prérequis

Pas de prérequis. Une connaissance minimale des hébergements touristiques sera appréciée.



Auvergne
Rhône-Alpes
Tourisme



Auvergne Rhône-Alpes Tourisme_Trajectoires Tourisme : 11 B, Quai Perrache , 69002, LYON / Tél. : 04 81 13 28 32 / contact@trajectoires-tourisme.com
Siret n° 824 433 866 000 46 - Code NAF 94.99Z – Activité enregistrée sous le n° 84 691 487 469 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Matériel nécessaire :

- Formation à distance, une assistance technique est prévue pour pallier aux problèmes de connexion. En fonction de l'outil de classe virtuelle (zoom, google meet, teams, ...) et selon le paramétrage de votre ordinateur, il est possible de devoir installer le widget associé à cet outil avant la 1ere connexion à la classe virtuelle pour pouvoir y participer. Il est donc conseiller de vous connecter 15 mn avant l'heure de début de formation.

De plus, pour garantir une session à distance de qualité, il est également indispensable de vous connecter à la formation depuis un ordinateur disposant d'une bonne connexion Internet et équipé d'une Webcam et d'un micro et de vous isoler dans un bureau (le casque ou les écouteurs permettent un confort d'écoute optimum).

Informations complémentaires

Modalités d'évaluation (Pré-Formation)

- Questionnaire de pré-formation en ligne

Modalités d'évaluation (Post-Formation)

- Evaluation des acquis par l'intervenant.e en fonction des objectifs visés : quiz en ligne
- Questionnaire de satisfaction en ligne envoyé le lendemain de la formation

Indicateurs de résultat (Post-Evaluation)

Durée

4.00 jour(s)
14:00 heures



Auvergne
Rhône-Alpes
Tourisme



Auvergne Rhône-Alpes Tourisme_Trajectoires Tourisme : 11 B, Quai Perrache , 69002, LYON / Tél. : 04 81 13 28 32 / contact@trajectoires-tourisme.com
Siret n° 824 433 866 000 46 - Code NAF 94.99Z – Activité enregistrée sous le n° 84 691 487 469 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat